

MATHEMATIQUES E3C : suites (2), corrigé

- **1. a.** $u_1 = 260 + 15 = 275$ et $u_2 = 275 + 15 = 290$.
 - **b.** Le loyer en 2023 est donné par u_3 car 2020 + 3 = 2023. Comme $u_3 = 290 + 15 = 305$, le loyer sera supérieur à $300 \in$ en 2023.
 - c. Comme on ajoute toujours le même nombre (15) pour passer d'un terme quelconque de la suite au suivant, (u_n) est une suite arithmétique de raison 15. On a pour tout entier naturel n:

$$u_{n+1} = u_n + 15$$

2. La raison de la suite géométrique est 1,01. Quand on multiplie une quantité par par 1,01, on augmente la quantité de 1 %.

Coeff multiplicateur

On a la relation CM = 1 + T avec CM : coeff. multiplicateur et T : taux d'évolution.

On a donc aussi:

$$T = CM - 1 = 1,01 - 1 = 0,01$$

3. a. 2025 est l'année de rang 5 car 2020 + 5 = 2025.

Le montant de la rente mensuelle est donc donné par v_5 .

$$v_5 = 920 \times 1,01^5 \simeq 967$$

En 2025, le montant de la rente mensuelle est d'environ 967 €.

b. En 2025, le loyer est donné par u_5 . Or, $u_3 = 305$, donc $u_4 = 305 + 15 = 320$ et $u_5 = 320 + 15 = 335$. En 2025, le montant du loyer sera de 335 €.

$$\frac{335}{967} \simeq 0,35 \text{ soit } 35 \%.$$

En 2025, le montant du loyer représente environ 35 % du montant de la rente.